



# Solutions EAU

## Nappes d'Alsace & Sundgau

**SENS 2027**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**A Strasbourg, le 5 juillet 2023**

[Qualité de l'eau]

### Partenariat renouvelé pour la Nappe d'Alsace et les aquifères du Sundgau

*Réunis le 3 juillet 2023 à Strasbourg, l'État, la Région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le SAGE Ill Nappe Rhin, les collectivités productrices et distributrices d'eau potable, la Chambre d'Agriculture d'Alsace et les acteurs de la filière agricole renouvellent leur partenariat pour la reconquête de la qualité de l'eau de la Nappe d'Alsace dans le cadre de la convention SENS 2027 (Solutions Eau Nappes d'Alsace et du Sundgau). Ils impulsent ainsi le déploiement de contrats de résultats territoriaux pour répondre collectivement à l'enjeu de préservation des ressources en eau vis-à-vis des phytosanitaires.*

#### **Des premiers résultats concrets de la 1<sup>ère</sup> convention 2018-2022**

Grâce à la dynamique initiée par la 1<sup>ère</sup> convention de partenariat 2018-2022 pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau, 19 captages prioritaires sont à présent concernés par ces contrats portés par des collectivités très impliquées. Ils permettent de déployer sur ces aires d'alimentation, **par les agriculteurs qui se sont engagés**, d'autres pratiques agricoles visant la réduction d'utilisation d'herbicides.

Ainsi, les cultures à bas niveau d'impact (chanvre, élevage à l'herbe, céréales bio, semences de fleurs et graminées sauvages, cultures énergétiques...) couvrent à présent en moyenne **24% de la surface agricole utile à l'échelle de la nappe d'Alsace et 32% au sein des aires d'alimentation en eau des captages** (dont respectivement 6 et 7% de surfaces conduites en agriculture biologique).

Ces couverts fournissent des services environnementaux qui permettent de préserver l'eau. Ces services sont rémunérés aux agriculteurs sur une surface de 15 000 hectares qui ont été contractualisés dans le cadre du dispositif **des Paiements pour Services Environnementaux** déployé par 8 collectivités alsaciennes.

Enfin, les indicateurs montrent que cette première convention a permis de réduire l'utilisation d'herbicides d'1/4 environ à l'échelle de la nappe et d'1/3 environ à l'échelle des aires d'alimentation de captages. Toutefois, les effets sur les concentrations d'herbicides dans l'eau de la nappe ne sont pas encore perceptibles.

### **Les collectivités porteuses de la dynamique dans un contexte résolument partenarial**

Ces résultats encourageants, mais aussi les retours d'expérience de ces 5 années ont servi à structurer la feuille de route 2023-2027 de la nouvelle convention SENS 2027 afin de poursuivre la dynamique.

**29 nouveaux captages cibles** ont été identifiés sur la base des derniers résultats de contrôle sanitaire. Ainsi, des contrats de résultats territoriaux devront être déployés sur l'ensemble des 51 captages cibles de la convention SENS.

Au terme de la convention, aucun de ces captages ne devra faire l'objet de teneurs en herbicides supérieures aux normes. De plus, l'objectif d'une baisse de 50% d'utilisation des herbicides d'ici 2027 est réaffirmé.

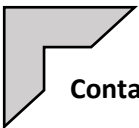
Pilotés par les collectivités compétentes, ces contrats de résultats territoriaux associeront les agriculteurs du territoire et autres partenaires dont l'expertise pourrait être facilitatrice sur des sujets comme le foncier ou la transmission d'exploitations. Les collectivités bénéficieront de l'appui des partenaires et auront à leur disposition une boîte à outils et des soutiens financiers associés :

- les cultures à bas niveau d'impact avec un objectif fort de les déployer, de les pérenniser sur des surfaces importantes en particulier sur les aires d'alimentation en eau des captages et de consolider les filières de valorisation des produits associés,
- l'agriculture biologique,
- les plans « Herbe » ciblés sur 2 territoires à enjeux, le Ried et le Sundgau, qui visent à maintenir, voire à augmenter les surfaces en prairie,
- le désherbage mécanique hors « zones à érosion ».

Ces actions territorialisées seront complémentaires à un socle d'actions de base portant sur la généralisation de bonnes pratiques.

## Un rendez-vous annuel

Les partenaires directs et associés se donnent rendez-vous une fois par an pour faire un point sur l'avancée des engagements, et réorienter si besoin les actions vis-à-vis d'une ressource en eau potable capitale pour un très large territoire, et plusieurs millions d'habitants.



### Contacts presse :

Agence de l'eau Rhin-Meuse : Florence CHAFFAROD [florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr](mailto:florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr) 06.72.79.28.67

Région Grand Est : Isabelle DILLER [isabelle.diller@grandest.fr](mailto:isabelle.diller@grandest.fr) 06.19.49.28.89

Préfecture Région Grand Est : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr) 06.45.59.26.76

Chambre d'agriculture d'Alsace : Alicia JACQUIER, [alicia.jacquier@alsace.chambagri.fr](mailto:alicia.jacquier@alsace.chambagri.fr) 06 71 91 09 41